

Expertise généraliste IARD

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 5 jours de formation (35 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

Rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris



Expertise généraliste IARD

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Public visé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités IARD (non-auto)

Prérequis : Une pratique de deux années d'expertise est souhaitable.

Métier ciblé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités

L'Expert technique se doit d'accomplir, en toute indépendance et impartialité, une mission qu'il s'est vu confier afin de déterminer avec exactitude et objectivité, après un sinistre, le montant des dommages et de rechercher les causes et origines.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés.

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

- Améliorer la maîtrise des bases techniques, juridiques, assurantielles indispensables au métier d'Expert Généraliste en assurance,
- Renforcer ses compétences et savoir-faire dans la gestion des sinistres.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.



Expertise généraliste IARD

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

→ Dégâts des eaux

- Action en responsabilité civile ;
- Relations contractuelles entre bailleur et preneur ;
- Relations juridiques dans un immeuble en copropriété ;
- Convention IRSI et grands principes exercices pratiques et études de cas pratiques ;
- Convention CIDE-COP 2003.

JOUR 2

→ Fondamentaux en matériels et installations

- Incendie ;
- Bris de machine ;
- Dommages électriques ;
- Conventions de règlement ;
- Mesures de sauvetage ;
- Base ERCCI.

Expertise généraliste IARD

JOUR 3

→ Fondamentaux en pertes d'exploitation et marchandises

- Notions utiles à la perte d'exploitation ;
- Notions propres à la perte d'exploitation ;
- Marge brute ;
- Chiffre d'Affaires (annuel, de référence, espéré) ;
- Frais supplémentaires ;
- Economies ;
- Franchise ;
- Etudes de cas ;
- Assurances de Marchandises.

JOUR 4 (matin)

→ Le métier d'Expert en assurance

- Expertise, expression écrite ;
- Déontologie professionnelle ;
- Philosophie du comportement de l'Expert sur le terrain ;
- Responsabilité de l'Expert.

JOUR 4 (après-midi)

→ Mesures conservatoires, décontamination

- Naissance de la décontamination après sinistre
 - a. Les impacts d'un incendie
 - b. Historique de la décontamination
- Les opérations de décontamination après sinistre
 - c. Mesures de sauvegarde
 - d. Mesures de sauvetage
 - e. Prestations connexes
- Choisir la bonne offre de décontamination
- Bouleversements du marché de l'après sinistre

Expertise généraliste IARD

JOUR 5

→ Vol et détériorations immobilières

- Règlement des sinistres – convention ;
- Expertise - Spécificités d'évaluation (bijoux, objets d'Art, ...) ;